

AVIS

RUR.25.0818.AV-Nature

Demande d'avis sur le rapport d'auto-évaluation intermédiaire (période 2019 - 2023) du Parc naturel des deux Ourthes

Avis adopté le 24/06/2025

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : Parc naturel des deux Ourthes
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Auto-évaluation PN
Date de réception : 20/05/2025

Avis

Référence légale : Décret du 16 juillet 1985 sur les parcs naturels
Délai de remise d'avis : 60 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 24 juin 2025

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 24 juin 2025, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" (PRSN) a remis l'avis qui suit.

Au vu de la plus-value limitée que pourrait apporter le PRSN dans le cadre de cette procédure, de l'ampleur de la tâche dès lors qu'il s'agit d'analyser de manière exhaustive une masse importante de documents et de la charge de travail actuelle de la Section « Nature », le PRSN a décidé de limiter sa remise d'avis à une simple prise d'acte.

Il tient toutefois à manifester son soutien vis-à-vis de ce processus d'auto-évaluation, qui constitue une occasion à saisir pour se poser les bonnes questions et y apporter les bonnes réponses, au bénéfice de ces précieux outils que sont les parcs naturels.



Marc DUFRÊNE
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »